

# 2019

## RAPPORT D'ACTIVITÉ



# SOMMAIRE

**L'année 2019 en bref...**

**P. 2**

**Le territoire**

**P. 4**

**Le SRDCBS : les élus et l'équipe technique**

**P. 6**

**Les actions**

**P. 8**

**Le nouveau contrat de milieux**

**P. 18**

**Financement et dépenses**

**P. 22**

**Assister et communiquer**

**P. 24**

En 2019, le syndicat a mené de front la réalisation de plusieurs opérations et l'élaboration d'un nouveau contrat de milieux pour les territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône.

L'année a débuté par le chantier de dérasement du seuil de St Didier sur Chalaronne et l'aménagement de ses berges. Ces travaux importants ont permis le rétablissement de la continuité écologique avec la Saône et ont redonné un caractère naturel à la Chalaronne très apprécié des campeurs.

En parallèle, les travaux de restauration des fossés de la Dombes débutaient. La première tranche de ce nouveau programme s'est achevée au mois d'août par la réalisation de 2 zones humides artificielles, visant à recueillir les eaux de ruissellement et diminuer le transfert des sédiments fins et des polluants vers l'aval. La restauration et la création de mares, la plantation de haies et l'accompagnement des agriculteurs titulaires d'un contrat MAEC ont par ailleurs été reconduits.

L'année 2019 s'est clôturée par la signature du nouveau contrat de milieux le 20 décembre à St Didier sur Chalaronne en présence des différents signataires, élus et autres acteurs du territoire. Ce contrat, fruit d'une longue concertation engagée depuis 2018 porte sur plus de 2 000 000 € d'investissement pour le syndicat.

Enfin et pour conclure dans ce dernier rapport d'activité de ma mandature, je souhaitais témoigner du plaisir que j'ai eu à présider cette structure. Participer à l'élaboration d'un projet ambitieux pour nos milieux dans une volonté commune de l'ensemble des élus et des salariés a été une grande satisfaction.

**Bonne lecture à tous,  
La Présidente, Sandrine MERAND**

**Dans la suite du présent rapport, certains sigles nécessitent d'être redéfinis :**

**AERMC** = Agence de l'Eau RMC

**RAURA** = Région Auvergne Rhône Alpes

**CD01** = Conseil Départemental de l'Ain

**FEADER** = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

**AFB** = Agence Française pour la Biodiversité

**DDT** = Direction Départementale des Territoires





**JANVIER**  
Plantation de haies  
p.10



**FEVRIER**  
Camping de St  
Didier  
p.12 et 13



**MAI**  
Finalisation  
nouvelle  
programmation  
p.18 à 21



**JUIN**  
Cartographie des  
cours d'eau  
p.16



**SEPTEMBRE**  
Pêche électrique  
sur la Calonne  
p. 14



**OCTOBRE**  
Création/restauration  
de mares  
p.10





**MARS**

Restauration  
des fossés  
**p.11**



**AVRIL**

Mise à jour du site  
internet  
**p.24**



**JUILLET**

Sécheresse :  
échudes à sec  
**p.15**



**AOÛT**

Création de zones  
de rétention  
**p. 11**



**NOVEMBRE**

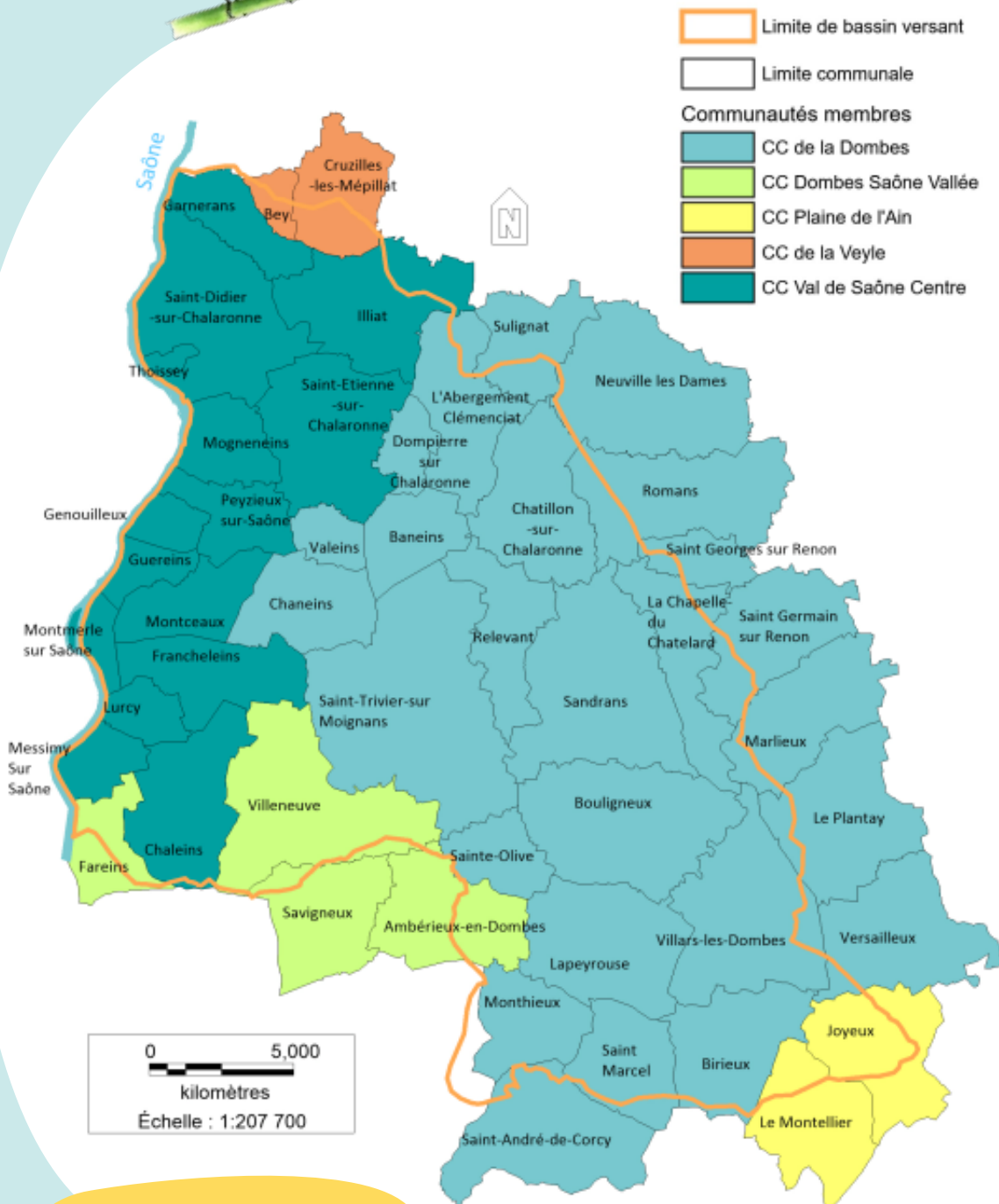
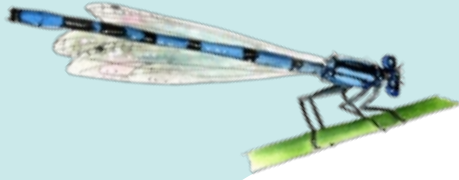
Réunion Echudes  
**p.15**



**DECEMBRE**

Signature du nouveau  
contrat  
**p.16**

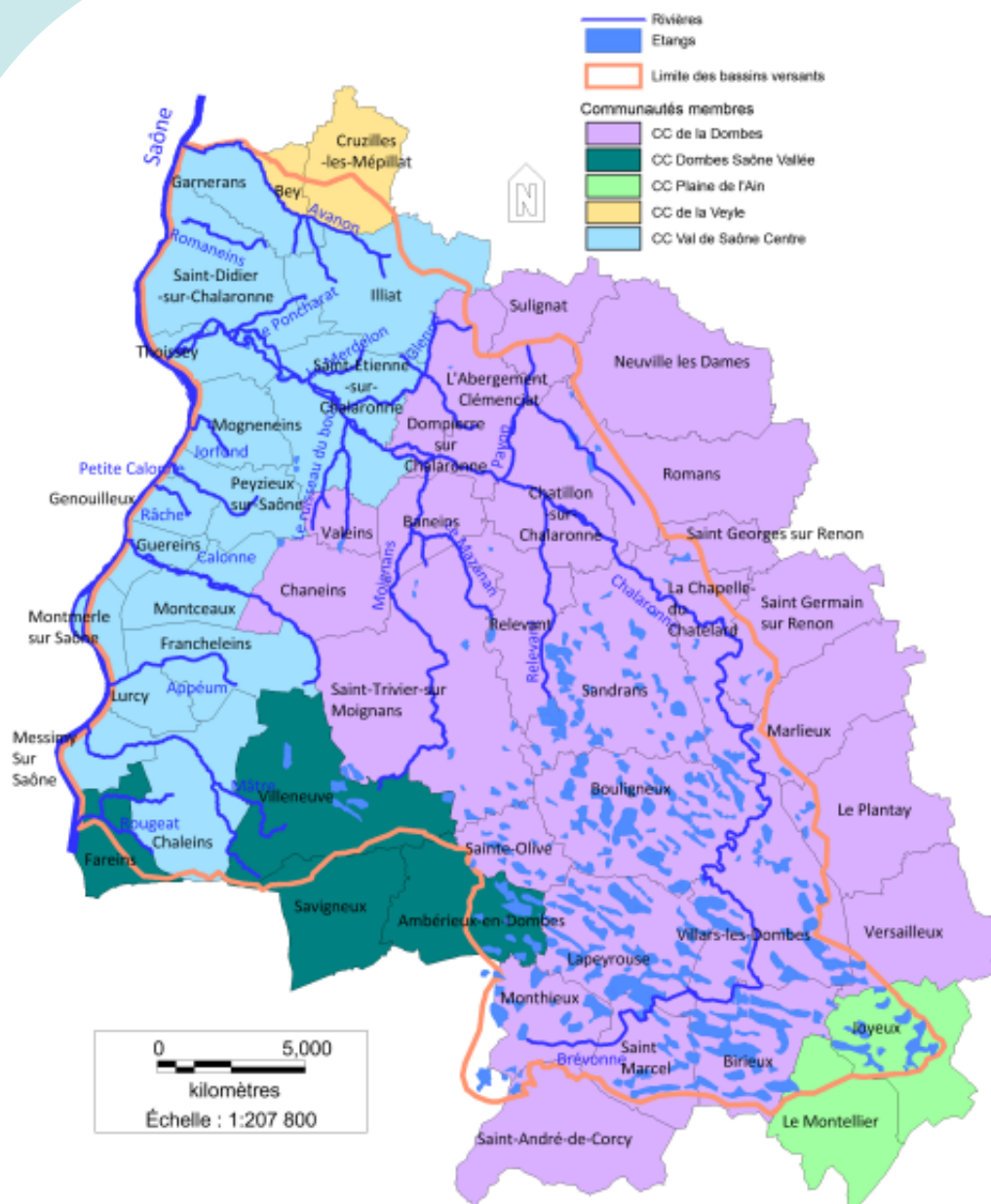
# LE TERRITOIRE



## DONNEES CLES :

5 Communautés de Communes  
49 communes  
25 Délégués  
10 compétences exercées dont les  
4 de la GEMAPI

# LE TERRITOIRE



## QUELQUES CHIFFRES :

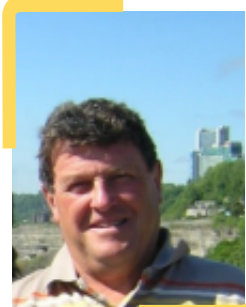
10 affluents de la Saône  
 Taille du bassin versant : 497 km<sup>2</sup>  
 180 km de rivières  
 397 étangs et 350 km de fossés



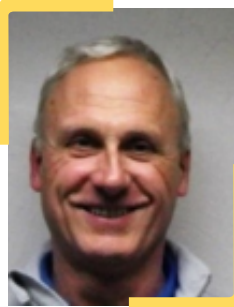
## Le bureau



**Sandrine MERAND**  
Présidente



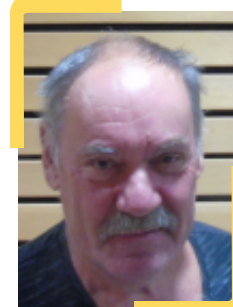
**Martial TRINQUE**  
1er VP



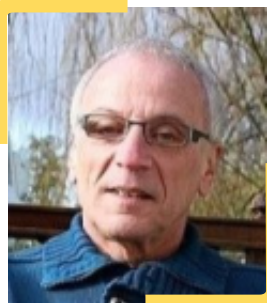
**Gilles DUBOST**  
2e VP



**Anne-Marie BOUCHY**  
3e VP  
(jusqu'au 27/07/2019)



**Jean-Marc GIMARET**  
4e VP



**Michel AUBRUN**



**Etienne SERRAT**



**Jean-Marc DUBOST**



**Jean-Marie CHENOT**

## Le comité syndical

La répartition des sièges entre communautés de communes est fonction des populations concernées. Le bureau est administré par 9 membres et présidé par Sandrine Mérand. Ce sont 25 délégués titulaires (en gras) et suppléants qui siègent lors des comités syndicaux.

## L'équipe technique



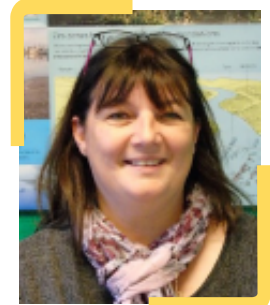
**Directrice**  
Alice PROST



**Animateur Agricole**  
Yannick BOISSIEUX



**Technicien de rivière**  
Jérémy CHEVALIER  
(jusqu'au 30/11/2019)



**Secrétaire-Comptable**  
Véronique GELIN

### CC Plaine de l'Ain

**Jean-Michel SALVADORI** David GOURMAND

### CC de la Veyle

**Georges-Laurent HYVERNAT** Michel GADIOLET

### CC de la Dombes

**Noël TEPPE** Laurent COMTET  
**Jean-Marc DUBOST** Tanguy MESSON  
**Guy MONTRADE** Philippe POTTIER  
**Jean-Marie CHENOT** Eliane ROGNARD  
**Martial TRINQUE** Christophe PREVALLET  
**Gilles DUBOST** Michel LIVENAIS  
**Bernard JARAVEL** Arnaud GRAND  
**Jacky NOUET** Frédéric ORGERET  
**Pierrick VERNAY** Carmen MENA  
**Bernard GUILLEMAUD** Jean-François MORELLET

### CC Dombes Saône Vallée

**Bernard GRISON** Pierre PERNET  
**Etienne SERRAT** David POMMIER

### CC Val de Saône Centre

**Gilbert GROS** Jean-Philippe BEROUD  
**Jean-Michel LUX** Philippe MOLLARD  
**Roger RIBOLLET** Philippe RAYMOND  
**Jacques VERT** Daniel MICHEL  
**Anne-Marie BOUCHY** Bernard LITAUDON  
**Jean-Marc GIMARET** Pierre ECKERT  
**Michel AUBRUN** Bruno DOUCET-BON  
**Stéphane MEUNIER** Claude FORTIN  
**Marc TATON** Jean-Pierre CHAMPION  
**Sandrine MERAND** Lysiane GUIRAL  
**Maurice VOISIN** Edouard BREVET

## Actions sur les zones agricoles (ZA)

### Actions menées

Dans un objectif de restauration de la biodiversité et de préservation de la qualité de l'eau, deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ont été mis en place sur le territoire du syndicat.

- Le PAEC Chalaronne Aval avec des MAEC débutées en 2015 et 2016,
- Le PAEC Dombes Saône avec des MAEC engagées en 2016 et 2017.

Les PAEC sont des outils destinés à mettre en place des MAEC destinées aux agriculteurs sur la base du volontariat et prenant la forme d'un contrat rémunéré d'une durée de 5 ans.

En 2019, le syndicat a suivi ces contrats en accompagnant les agriculteurs dans leurs échanges avec les services de l'Etat.

Il a également réalisé un bilan annuel des pratiques des agriculteurs engagés dans certaines MAEC.



### Zoom sur les plans de gestion des mares



Pour les MAEC restauration ou entretien de mares, l'agriculteur s'engage à mettre en œuvre un plan de gestion, établi en concertation avec le SRDCBS en début de contrat.

Ce plan est construit à partir d'une visite sur site de la mare : elle permet de recueillir les principales caractéristiques de celle-ci (occupation riveraine du sol, modalités d'alimentation en eau, surface, envasement, forme des berges, types de végétation présente...). Son objectif est de préciser les modes de gestion et d'entretien de la mare pendant la durée du contrat.

Le plan de gestion étudie notamment les éléments suivants :

- En présence d'animaux sur tout ou partie de la mare, faut-il prévoir d'interdire totalement ou partiellement l'accès aux animaux ?
- Quel entretien pratiquer sur la végétation : gestion des broussailles, des boisements de berge, du bois mort ?
- Quelle gestion des espèces envahissantes mettre en place quand elles sont présentes (ragondin, renouée du japon par exemple) ?
- Quels travaux réaliser sur le profil de la mare : curage éventuel et création de berges en pente douce ?





## Actions sur les zones non agricoles (ZNA)

### Formations et journée technique pour la gestion des espaces verts communaux

Le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône, le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône et le Syndicat Mixte Veyle Vivante travaillent depuis mi 2019 à la mise en œuvre d'actions communes afin de limiter les pollutions diffuses des eaux superficielles et souterraines.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des actions menées par les 3 collectivités depuis plusieurs années auprès des communes.

En mars et avril, deux sessions de formation ont été organisées sur le territoire du syndicat afin de :

- Renouveler le certiphyto qui arrivait à expiration au bout de 5 ans pour les agents communaux en poste,
- Suivre une formation pour permettre aux nouveaux agents de disposer du certiphyto.



Journée technique - Source : SRDCBS



Matériel de désherbage mécanique - Source : SRDCBS

Par ailleurs, une journée technique a été organisée, à destination des élus et agents communaux des 3 collectivités, le 17 octobre à la Chapelle-du-Châtelard. Elle était consacrée aux méthodes alternatives de désherbage et à la végétalisation des espaces communaux.

La matinée s'est déroulée en salle afin d'échanger sur les thématiques suivantes :

- Nouveautés réglementaires (biocontrôles, biocides),
- Rappels concernant les certiphytos,
- Retours d'expériences concernant l'enherbement des cimetières,
- Echanges avec des pépiniéristes locaux autour des plantes vivaces et couvre-sols.

L'après-midi a été consacrée à des démonstrations de matériels de désherbage alternatif (balayeuse de voirie, désherbeur thermique, désherbeur mécanique, petits matériels...).

45 agents et élus issus de 35 communes ont participé à cette journée.



Matériel de désherbage - Source : SRDCBS

## Actions sur les zones agricoles

### Création/Restauration de mares

Le syndicat a réalisé en 2019 sa troisième campagne de restauration et de création de mares. Cette opération répond à un triple objectif : conserver, restaurer ou créer une petite zone humide, améliorer le stockage temporaire et l'épuration des eaux de ruissellement et améliorer la biodiversité.



Création de mare. Source : SRDCBS

Depuis le premier appel à projet en 2016, le syndicat est aujourd'hui régulièrement contacté pour restaurer ou créer une mare. Après une visite sur place et un contact avec les propriétaires et les exploitants, le technicien du syndicat définit la nature des travaux à conduire (abattage, curage, reprofilage, régalinge etc). Les projets retenus doivent permettre de répondre aux 3 objectifs cités ci-dessus. Dans certains cas, les mares ont encore un usage pour l'abreuvement des animaux. Le syndicat propose en complément la clôture de la mare et l'installation d'une pompe à museau ou d'un abreuvoir sous forme de descente aménagée, afin d'en limiter le piétinement.

En 2019, 18 mares ont été restaurées et une mare a été créée. Les travaux sur la végétation ont été réalisés par l'entreprise Rhône Jardin Service tandis que les travaux de curage ont été réalisés par l'entreprise Chapeland.

Ces derniers ayant été réalisés tard dans la saison, la pose des abreuvoirs et des pompes à nez a dû être reportée en 2020. Les communes concernées sont Guéreins, Monthieux, Relevant, Saint-Marcel-en-Dombes, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Villars-les-Dombes et Villeneuve.

#### Coût total :

25 771.95 € HT

#### Subventions :

RAURA 40% du HT,

CD01 40% du HT



### Plantation de haies

Le linéaire de haies plantées en 2019 a été moins important que celui budgété faute de nouveaux projets. Seuls ceux prévus initialement sur le budget 2018 et reportés début 2019 du fait de la sécheresse des mois de novembre et décembre 2018 ont été réalisés.

Les 2 424 ml ont été plantés en février comme prévu par l'entreprise T. Chassagne sur les communes de Villars-les-Dombes, Lapeyrouse et Saint-Marcel-en-Dombes. Le taux de reprise de ces plantations a été particulièrement bon, malgré la sécheresse de l'été 2019.

#### Coût total :

18 035.37 € HT

#### Subventions :

RAURA 13.33% du HT,

CD01 66.67% du HT



Plantation de haies. Source : SRDCBS



# AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

## Restauration des fossés associée à la création de zones humides

### Réalisation de la 1ère tranche du programme de restauration des fossés et de création de zones humides artificielles – Communes de Lapeyrouse et Villars-les-Dombes

Dans la Dombes, le SRDCBS a débuté en 2019 un nouveau programme pluriannuel de travaux comportant 2 objectifs principaux :

- Améliorer la circulation de l'eau des parcelles agricoles aux rivières en passant par les étangs,
- Améliorer la qualité des eaux en créant ou restaurant au moins une zone humide par bassin versant.



Fossés avant travaux. Source : SRDCBS



Fossés après travaux. Source : SRDCBS

Les travaux de restauration des fossés ont débuté au cours du premier trimestre 2019. Après une période d'interruption liée à la nidification des oiseaux à proximité des étangs, les travaux ont repris au cours de l'été par la création de deux zones (600 m<sup>2</sup> et 3 000 m<sup>2</sup>) au sein de la Réserve départementale du Parc des Oiseaux sur la commune de Villars-les-Dombes.



Création de zones avant travaux.  
Source : SRDCBS



Création de zones après travaux.  
Source : SRDCBS

Chaque zone aménagée est connectée à un fossé et dispose d'une petite digue. Celle-ci permet de stocker l'eau en amont et divers ouvrages créés ont pour fonction de contrôler la hauteur d'eau et vidanger la zone.

Le chantier d'insertion Val Horizon (Trévoux) a réalisé les travaux de débroussaillage et de restauration des boisements tandis que l'entreprise Chapeland (Relevant) s'est occupé du curage des fossés et de la création des zones.



**Coût total :**  
33 441,98 € HT  
**Subventions :**  
CD01 40% du HT,  
RAURA 40% du HT.



## Aménagements des berges et continuité écologique

### Restauration de la Chalaronne à St Didier-sur-Chalaronne



#### Arasement de l'ancien seuil du camping

Le barrage du camping de Saint Didier sur Chalaronne a été initialement construit pour alimenter en eau le moulin Neuf de Thoissey et irriguer les terres entre la rivière et le canal, grâce à une prise d'eau en provenance de la Chalaronne. Sa construction remonte à la fin du 19 ième siècle.

Depuis l'arrêt de ces usages, l'entrée du canal d'irrigation avait été comblée.

Le seuil avait cependant été conservé pour maintenir la retenue de la Chalaronne notamment dans un objectif piscicole et d'agrément à proximité du camping.

Néanmoins, ce seuil impactait fortement le fonctionnement naturel de la rivière :

- En bloquant les galets dans sa retenue,
- En empêchant les poissons de remonter,
- En augmentant les phénomènes de réchauffement de l'eau et d'eutrophisation,
- En relevant la hauteur de la ligne d'eau en période d'inondation.



Suite à son effondrement partiel en novembre 2016, une réflexion entre le syndicat de rivière, la commune de St Didier sur Chalaronne, les services de l'état et les pêcheurs s'est engagée sur son devenir. Il s'agissait en effet de concilier les enjeux touristiques et économiques liés à la présence du camping, les enjeux liés aux modifications de pratique de la pêche induites par la disparition du plan d'eau et les enjeux environnementaux. Après une longue concertation, il a été décidé de détruire le seuil et d'aménager les berges.

Les travaux ont été conduits en 6 étapes :



Etape 1 : Evacuation de tous les éléments du seuil et des murs en pierre et béton qui lui étaient associés afin de restaurer la libre circulation des poissons et des galets.



# RESTAURER LE MILIEU NATUREL

## Arasement de l'ancien seuil du camping

Etape 2 : Mise en place d'un enrochement sous le niveau du lit de la rivière pour éviter son enfoncement sur le long terme.



Etape 3 : Talutage des berges en pente douce sur 90 m en rive droite et sur 30 m en rive gauche afin de redonner un accès facilité à la rivière et de pouvoir réaliser des plantations.

Etape 4 : Façonnage du lit de manière à créer un lit rétréci pour les périodes de bas débits (étiage) diversifier les écoulements et les habitats.



Etape 5 : Mise en place de technique végétale visant à maintenir la berge (fascines et lit de branches), enherbement et plantation d'arbres.

Etape 6 : Aménagement de 3 descentes vers la rivière pour permettre aux promeneurs et aux pêcheurs d'accéder au lit sans piétiner les plantations.



### Coût total travaux :

134 460.10 € H.T.

### Subventions :

CD01 16% du HT,

RAURA 8% du HT

AE RMC 56% du HT.



## L'entretien et le suivi...

### Enlèvement d'encombres sur le Relevant

Suite à différents épisodes venteux en août 2019, plusieurs arbres étaient tombés dans le Relevant dans sa traversée de Châtillon-sur-Chalarnonne et en amont de plusieurs ponts. Le syndicat a fait intervenir l'entreprise Val Horizon pour les retirer.

### Entretien de Tallard et des limnimètres

Comme chaque année, le syndicat a assuré en 2019 l'entretien du barrage de Tallard. Situé sur la Chalarnonne à St Etienne/Chalarnonne, il assure la dérivation d'une partie des eaux de la Chalarnonne vers le canal des Echudes. L'entretien des 2 limnimètres installés en 2014 pour mesurer la hauteur de la Chalarnonne à St Etienne/Chalarnonne et de la Calonne à Guéreins a également été réalisé par le syndicat. Les hauteurs d'eau sont consultables sur le site hydrométrique : [www.rdbrmc.com/hydroreel2/listestation.php?dep=01](http://www.rdbrmc.com/hydroreel2/listestation.php?dep=01).

La maintenance de ces installations est assurée par la SOGEDO.

### Entretien des ouvrages hydrauliques

Suite à la dissolution du SIAH et la prise de la compétence GEMAPI, le syndicat a récupéré l'entretien de plusieurs ouvrages de lutte contre les inondations. Cet entretien consiste à élaguer la végétation dans les bassins, et enlever les embâcles au niveau des grilles d'évacuation des ouvrages. Il a été réalisé par la CUMA de Chaleins et le chantier d'insertion Val Horizon.



### Pêche électrique de suivi sur la Calonne



A la suite des travaux réalisés sur la Calonne au niveau de l'ancien seuil du moulin Chapuis en 2017 pour restaurer la continuité écologique, un suivi des populations de poissons a été entamé pour apprécier l'impact des travaux réalisés. Ce suivi est réalisé par pêche électrique des espèces présentes, pour les identifier, évaluer leur quantité et leur classe d'âge. Les résultats montrent une augmentation des truites juvéniles sur le secteur, ce qui témoigne d'une bonne reproduction.



Coût enlèvement  
d'embâcles :  
600.00€

Coût entretien  
Tallard et  
limnimètres :  
348.25€

Coût entretien des  
ouvrages :  
1 630.92€

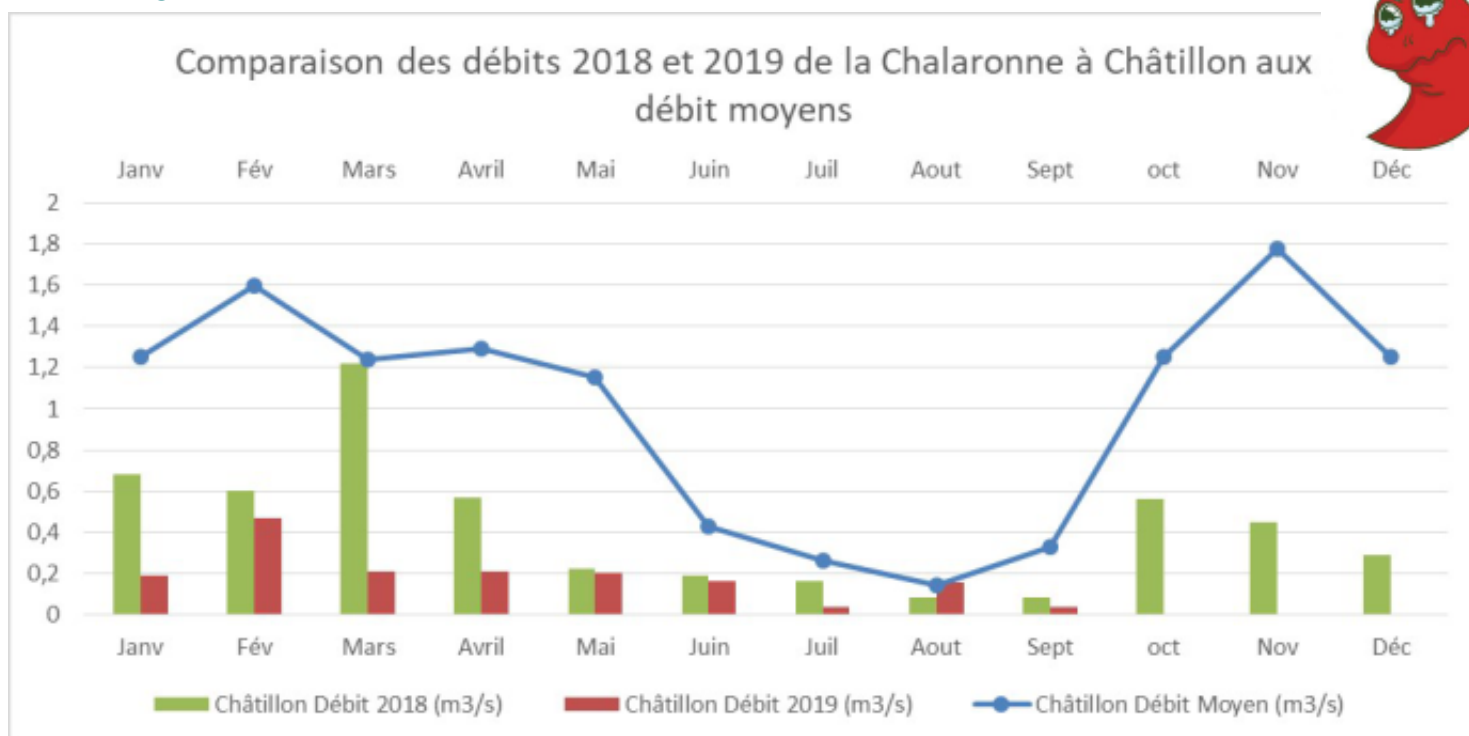
Coût pêche  
électrique :  
1 620.00€



## La quantité d'eau

### Sécheresse 2019 et assec des Echudes

La sécheresse 2019 a été très marquée et fait suite à plusieurs années déficitaires en eau, en particulier en hiver. Pourtant c'est à cette période de l'année que la pluie est la plus efficace, puisqu'elle peut directement aller remplir les nappes et les zones humides, sans être interceptée par la végétation.

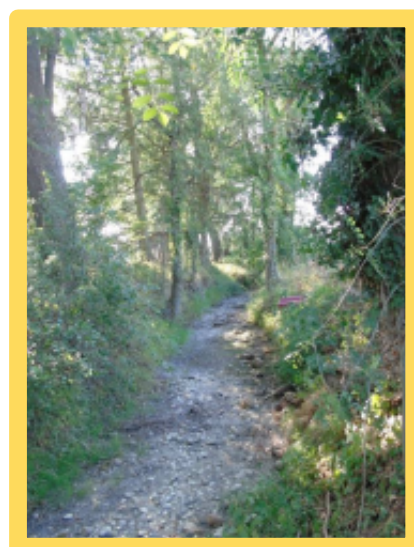


Ce graphique montre qu'à l'exception du mois de décembre, l'ensemble des débits observés dans la Chalaronne à Châtillon en 2019 (bâtons rouges) étaient inférieurs à la normal (courbe bleue). Cet écart à la normal a été le plus important durant les mois de janvier à mars, le débit étant 6 fois plus faible.

La baisse des précipitations hivernales, associée à l'augmentation du nombre de jour de canicules, a provoqué l'assèchement de la Chalaronne sur le plateau de la Dombes et de plusieurs de ses affluents dont le Moignans, la Glenne, le Relevant ...

Les débits proches de 0 en juillet ont conduit à une baisse importante du niveau d'eau du barrage de Tallard, situé plus à l'aval et un assec de plusieurs semaines du canal des Echudes, provoquant de nombreuses sources d'incompréhension de la part de ses riverains et usagers.

Pour y répondre, une réunion invitant les quelques 160 riverains a été organisée le 15 novembre 2019 à Thoisse. Plus de 50 personnes ont répondu présentes. Cette réunion a permis d'expliquer les différentes causes d'assèchement des Echudes et a également été l'occasion de les sensibiliser à cette situation qui risque de se reproduire fréquemment à l'avenir du fait du réchauffement climatique.



Assec rivière

## Participer pour mieux Agir

### Mise à jour du DOCOB Natura 2000

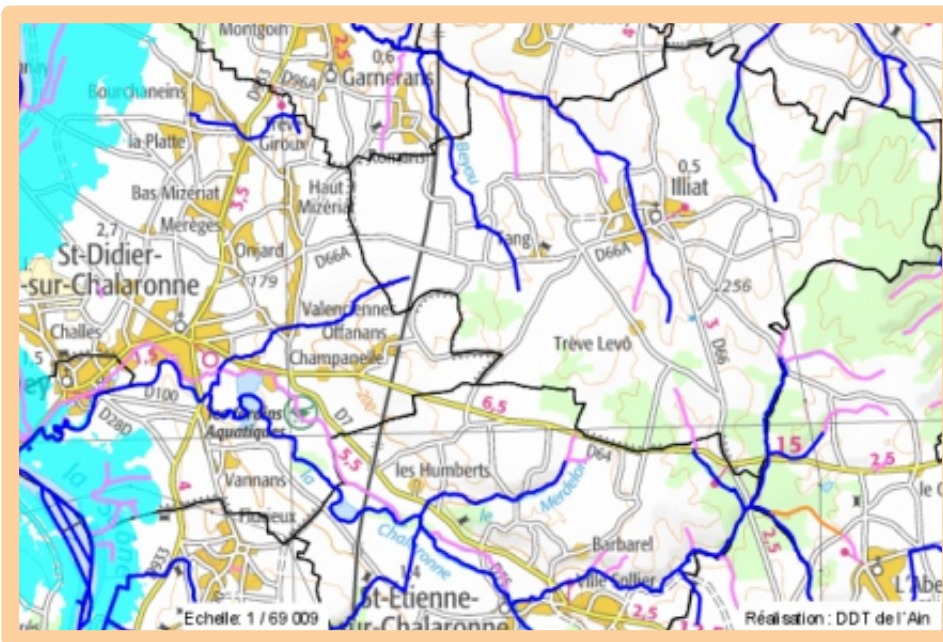
Le site Natura 2000 Etangs de la Dombes est situé pour un tiers sur le périmètre du syndicat. Les enjeux liés à la qualité et la quantité d'eau de ce site sont communs avec ceux portés par le syndicat. Aussi le SRDCBS participe activement aux différents comités de pilotage et groupes de travail, qui visent à mettre à jour le Document d'Objectif du site.



Certaines actions proposées, répondant à la fois aux enjeux du site et à ceux portés par le syndicat, seront mises en œuvre par le SRDCBS sur son territoire.

### La cartographie des cours d'eau

A la demande du ministère de l'écologie, le service police de l'eau de la DDT a engagé une cartographie des cours d'eau du département de l'Ain. L'objectif de ce travail réalisé en partenariat avec l'AFB est de disposer d'une cartographie consultable en ligne. Une personne désireuse de conduire des travaux sur un bief pourra déterminer rapidement si ce dernier est considéré comme un cours d'eau ou comme un fossé, la réglementation qui s'applique sur ces derniers n'étant pas la même.



Le syndicat, lorsqu'il a été consulté, a participé aux réunions et aux expertises contradictoires. L'enjeu réside en effet dans le fait que des rivières ne soient pas classées à l'avenir comme fossés. Ces derniers pouvant être curés, busés, remblayés et/ou détournés sans demande d'autorisation préalable.



Voici un extrait de la cartographie disponible en ligne. En bleu les biefs expertisés comme des cours d'eau et en rose, les biefs considérés comme des non cours d'eau.

## Elaboration du nouveau SDAGE

Un nouveau SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) rentrera en vigueur en 2022. L'Agence de l'Eau, après avoir mis à jour les données d'état des cours d'eau du bassin dont ceux de notre territoire, élabore le Programme Des Mesures (PDM) qui seront identifiées pour chacune des rivières du territoire. L'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau passant aujourd'hui par le prisme des actions identifiées dans le PDM, le syndicat a participé activement à son élaboration en faisant remonter les enjeux et les besoins du territoire tant au niveau de l'assainissement que des milieux ou des étangs.

Extrait du programme de mesures du SDAGE sur la Chalaronne

Sous unité territoriale	Code sous bassin	Nom sous bassin	Catégorie masse d'eau	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Objectifs environnementaux	Pression à traiter / Directive concernée	Code mesure	Libellé mesure
1 - Saône	SA_04_03	Chalaronne	Cours d'eau	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution diffuse par les pesticides	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
1 - Saône	SA_04_03	Chalaronne	Cours d'eau	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	AGR0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
1 - Saône	SA_04_03	Chalaronne	Cours d'eau	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Pollution diffuse par les pesticides	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
1 - Saône	SA_04_03	Chalaronne	Cours d'eau	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

## Diagnostic des ouvrages de lutte contre les inondations

Après plusieurs mois d'attente, le décret venant préciser le statut des ouvrages de lutte contre les inondations a été publié au mois de septembre 2019. Après analyse des éléments, les ouvrages situés sur le territoire du syndicat ne répondent pas à des obligations de réalisation d'étude de danger. Pour autant, en cas de recherches de responsabilités, les services de l'Etat conseillent de bien connaître le fonctionnement des ouvrages et d'être en mesure de démontrer, le cas échéant, que l'entretien de l'ouvrage a été bien réalisé et que son fonctionnement est correctement appréhendé. Dans cette perspective, le groupe de travail inondation réuni au mois de novembre 2019 propose de conduire des études de danger allégées, sur au moins 4 des ouvrages.



Ouvrage sur la Mâtre en amont de Messimy



## Le nouveau contrat de milieux Dombes Chalaronne Bords de Saône

### Qu'est ce qu'un contrat de milieux ?

Un contrat de milieux est un programme d'actions sur plusieurs années qui a pour objectif l'amélioration de la qualité générale des milieux aquatiques sur un territoire donné.

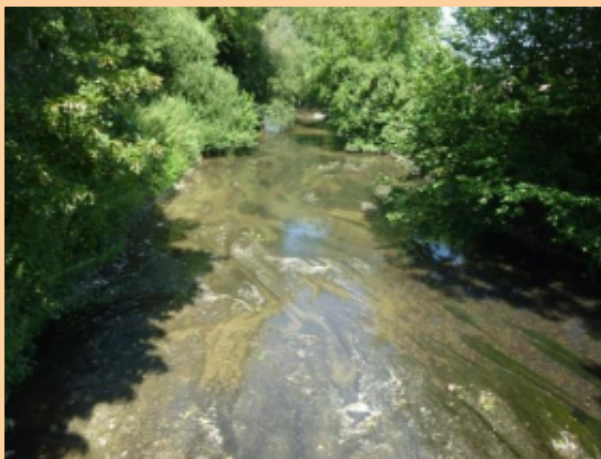
Le contrat de milieux Dombes Chalaronne Bords de Saône a été signé le 20 décembre 2019 pour 3 ans entre les différents maîtres d'ouvrages identifiés et leurs partenaires, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Ain. Ces derniers s'engagent à l'accompagnement technique et financier des actions qui y sont inscrites sur les différents bassins versants du syndicat.

Le contrat de milieux Dombes Chalaronne Bords de Saône porte sur la réalisation de 45 actions répondant à 7 enjeux :

- La qualité des eaux superficielles et souterraines,
- Le fonctionnement écologique des rivières,
- L'hydrologie c'est-à-dire la quantité d'eau disponible,
- La préservation et la restauration des zones humides,
- Les inondations,
- La biodiversité,
- L'adaptation au changement climatique.

Il est issu d'une importante concertation avec l'ensemble des acteurs et des collectivités du territoire (agriculteurs, pisciculteurs, riverains, pêcheurs, communes, communautés de communes...). Les communes de Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne ont pris des engagements importants portant sur l'amélioration du fonctionnement de leur système d'épuration. Le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône s'engage quant à lui dans la recherche stratégique d'eau potable pour sécuriser l'approvisionnement futur en eau et renouveler ses réseaux.

### Enjeu : la qualité des eaux superficielles et souterraines



Objectif : Améliorer la qualité de l'eau.

3 actions assainissement pour 9 593 600 € d'investissement

5 actions pour lutter contre les pollutions diffuses – Animations + 20 000 € d'Investissement



## Enjeu : fonctionnement écologique des rivières

Objectif : Améliorer le fonctionnement morphologique et restaurer la continuité écologique.

17 actions à hauteur de 1 126 297 € pour aménager le lit et les berges, diversifier les habitats et aménager ou araser des seuils.



Mettre en défens des rivières



Aménagement d'un seuil et d'un passage à gué sur le Moignans



Restauration morphologique de la Mâtre



Aménagement de 3 seuils sur la Calonne



Aménagement de plusieurs petits seuils à l'aval du Relevant



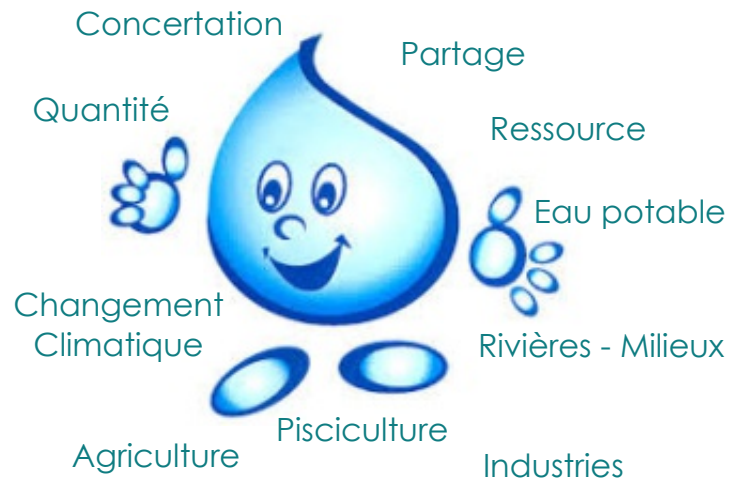
## Le nouveau contrat de milieux Dombes Chalaronne Bords de Saône

### Enjeu : hydrologie



Objectif : Mieux gérer la quantité d'eau disponible – rechercher de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable.

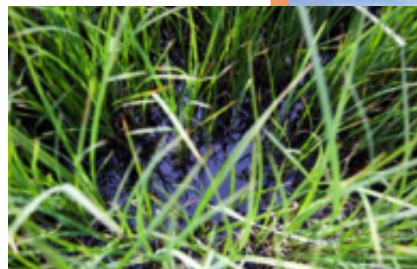
- 1 action portée par le Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône (SEP BDS) et visant l'eau potable pour 1 019 210 € d'investissement.
- 5 actions portées par le SRDCBS pour 215 608 €.



Mettre en place une concertation avec les différents acteurs du territoire pour améliorer le partage de la ressource.

### Enjeu : préservation et restauration des zones humides

Objectif : préserver et restaurer les zones humides  
5 actions pour 20 000 €.



### Enjeu : inondations



Objectif : Accompagner les communes et les riverains pour la mise en place de stratégies de lutte contre les inondations – améliorer la connaissance du fonctionnement des ouvrages de lutte contre les inondations.

6 actions pour 80 000 € d'investissement





# AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

## Enjeu : biodiversité

Objectif : restaurer les corridors écologiques – créer des passerelles entre la trame bleue et la trame verte.

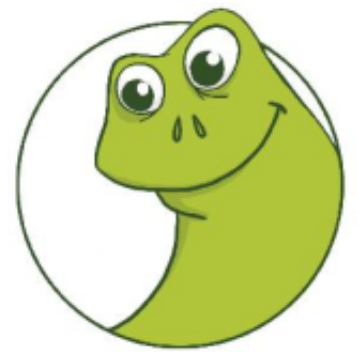
3 actions pour 222 000 € d'investissement pour restaurer et créer des mares – planter des haies – identifier les trames turquoises.



## Enjeu : adaptation au changement climatique



Objectif : concevoir l'ensemble des opérations afin qu'elles tiennent compte du changement climatique – rendre le territoire plus résilient face au changement climatique.



Le montant total du contrat s'élève à 12 934 925 €, la part relevant du SRDCBS se monte à 2 191 507 €.

L'Agence de l'Eau RMC s'engage à apporter 3 496 677 € d'aides, et le Département de l'Ain 718 414 € (des enveloppes supplémentaires portant sur les actions d'assainissement restent à définir).

Récapitulatif des montants prévisionnels par type d'actions et leurs plans de financement

Thématiques des actions	Montant total	Aide agence de l'eau		CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT MO	
		taux	Sub	taux sur le HT	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
Animation	589 710 €	53%	311 900 €	0%	0 €	2%	13 500 €	5%	30 200 €	40%	234 111 €
Assainissement	9 362 800 €	23%	2 187 025 €	2%	193 500 €					75%	6 982 275 €
Bonus Assainissement	76 000 €	14%	10 500 €	15%	11 400 €					71%	54 100 €
Pollution diffuse	20 000 €			25%	5 000 €	30%	6 000 €			45%	9 000 €
Biodiversité	222 000 €	AP	AP	48%	106 000 €	23%	50 400 €			30%	65 600 €
Rivières	1 126 297 €	41%	467 163 €	13%	150 883 €	15%	165 208 €			30%	343 043 €
Bonus grand cycle	48 500 €	30%	14 550 €	17%	8 083 €	0 €	16 165 €			20%	9 702 €
Zones humides et Hydrologie	715 608 €	42%	297 336 €	23%	162 667 €	10%	72 000 €			26%	183 606 €
Bonus eau potable	694 010 €	30%	208 203 €	12%	80 882 €					58%	404 926 €
Inondation	80 000 €									100%	80 000 €
<b>Total général du contrat</b>	<b>12 934 925 €</b>	<b>27%</b>	<b>3 496 677 €</b>	<b>6%</b>	<b>718 414 €</b>	<b>2%</b>	<b>323 273 €</b>	<b>0,23%</b>	<b>30 200 €</b>	<b>65%</b>	<b>8 366 362 €</b>

# FINANCEMENT ET DÉPENSES

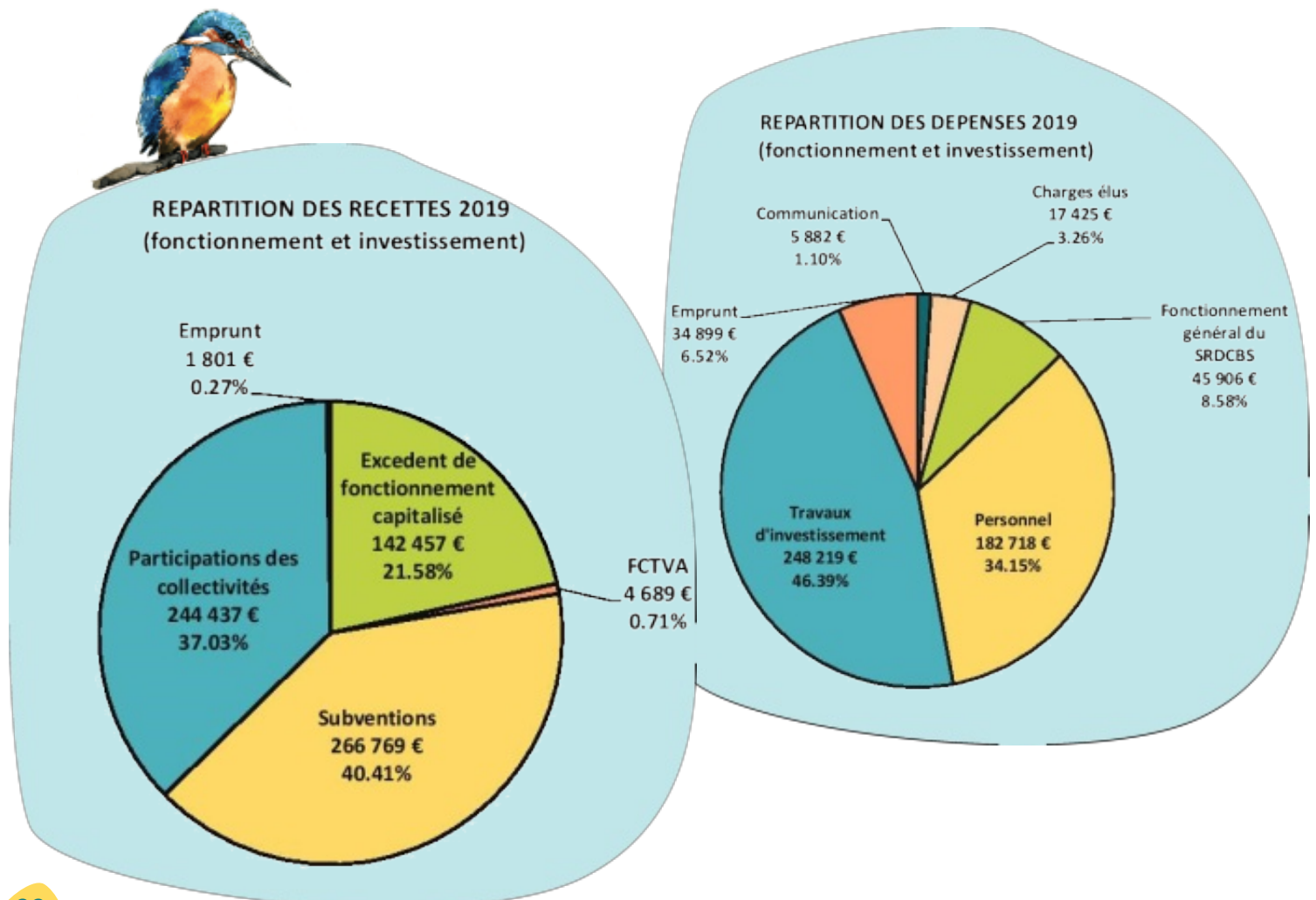
Les statuts du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône prévoient que ses membres participent aux frais de fonctionnement et d'investissement, nécessaires à la mise en œuvre des actions, pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage.

Pour les actions concernant plusieurs affluents de la Saône, il a été décidé que :

- L'ensemble des communautés de communes participe aux frais de fonctionnement du syndicat et aux investissements qui concernent l'ensemble du territoire (ex : cofinancement des postes, actions de communication...)
- Les actions propres à un bassin versant ne sont mutualisées qu'entre les communautés de communes présentes sur ce bassin (exemple : dérasement du seuil du camping de Saint Didier sur le bassin versant de la Chalaronne)

Sur le budget 2019, 46% des dépenses ont été consacrés à la réalisation de travaux en rivière et donc à la préservation/restauration des milieux, et 33% ont été dédiés aux charges de personnel. Le reste correspond au remboursement d'emprunt contracté par le syndicat, les charges d'élu, la communication et le fonctionnement général du syndicat.

En termes de recettes, 40% d'entre elles proviennent des subventions allouées par nos différents partenaires financiers et 37% des collectivités adhérentes.



# FINANCEMENT ET DÉPENSES

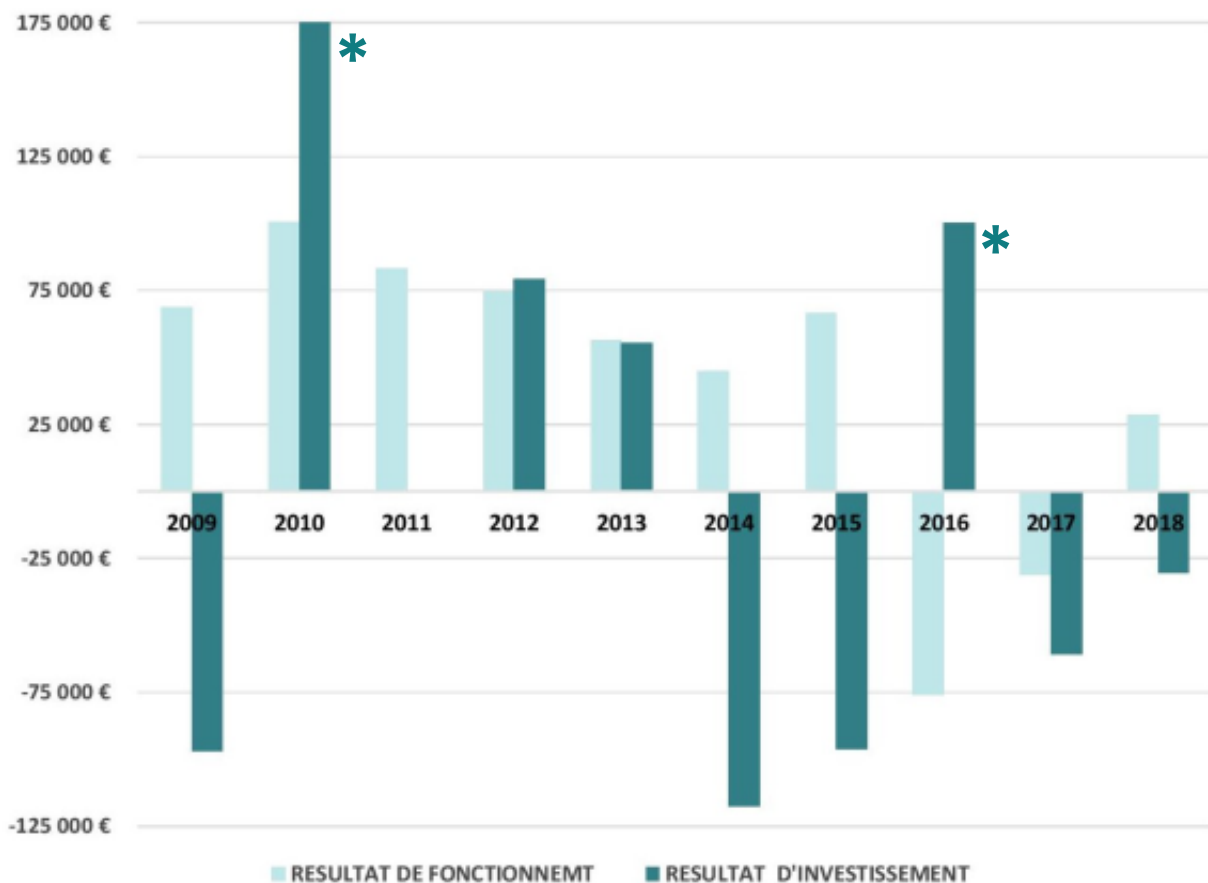
## Les cotisations des membres

Le mode de calcul des cotisations repose désormais uniquement sur le critère de la population présente dans le bassin versant considéré. Une cotisation est calculée pour les dépenses communes à tous les territoires, à laquelle vient s'ajouter une cotisation calculée en fonction des actions propres à chaque versant.

communautés de communes	Population totale	Cotisation 2019 sans emprunts	Anciens emprunts	Cotisation totale 2019
CC Val de Saône Centre	20 928 €	107 718 €	13 758 €	121 476 €
CC Dombes	19 113 €	93 392 €	1 802 €	95 194 €
CC Plaine de l'Ain	192 €	953 €		953 €
CC Dombes Saône Vallée	3 220 €	25 886 €	1 700 €	27 586 €
CC de la Veyle	502 €	2 050 €		2 050 €
	43 955 €	230 000 €	17 260 €	247 260 €

Pour réaliser les investissements, un effort financier a été demandé aux intercommunalités. Cette augmentation liée à la baisse des subventions en fonctionnement, a permis de dégager un résultat positif sur la section de fonctionnement depuis 2018.

Evolution du résultat par section en fin d'exercice



\* Augmentation des dépenses liées à la réalisation des études du contrat de rivière



## Mise à jour du site internet

Le site internet du syndicat datait de 2010 et son ergonomie commençait à être obsolète. Les élus ont profité du changement de nom du syndicat et de son périmètre pour revoir complètement sa mise en page. Un important travail d'actualisation des différentes rubriques a été réalisé en parallèle par l'équipe du syndicat.

L'ensemble des documents produits par le syndicat y sont disponibles en téléchargement. Le nouveau nom de domaine qui a été retenu est celui de son acronyme [www.srdcbs.fr](http://www.srdcbs.fr).

La mise à jour a été réalisée par l'entreprise Yukulélé.

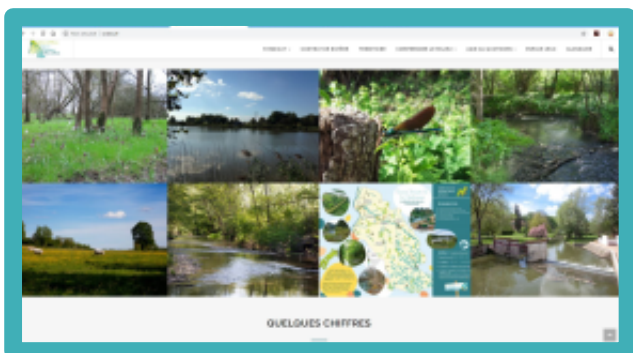


Une page d'accueil plus claire...

Des informations en chiffres...



Une galerie photos par thèmes...



Coût mise à jour site internet :  
2 642.00 € TTC

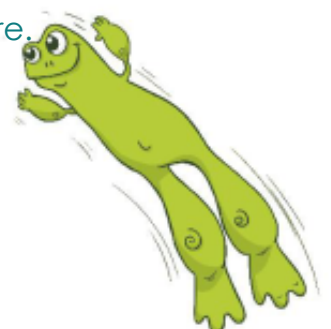
## Bureaux et Comités Syndicaux

### - Réunion bureau exécutif :

23 janvier, 02 avril, 09 mai, 04 juillet, 17 septembre, 17 octobre et 28 novembre.

### - Comités syndicaux :

07 février, 14 mars et 26 septembre.



## Commissions et groupes de travail

- **Commission Finances** : 15 janvier
- **Commission Communication** : 25 mars et 08 octobre
- **Groupe de travail Bilan et stratégie** : 21 mars et 11 juillet
- **Groupe de travail inondation, ruissellement et gestion des eaux pluviales** : 29 avril et 06 décembre
- **Comité technique GEMAPI** : 04 juillet
- **Comité de rivière** : 20 décembre



## Revue de presse

### Le Progrès du 29 janvier 2019

Une pêche électrique avant les travaux d'arasement du barrage

### Le Progrès du 01 février 2019

L'arasement du barrage du camping en cours

### Le Progrès du 06 mars 2019

Une nouvelle protection végétale pour préserver les berges

### La Voix de l'Ain du 08 mars 2019

La sécheresse sévit de plus en plus dans notre région

### Le Progrès du 06 juin 2019

L'arasement du seuil de la Chalaronne est fini

### Le Progrès du 27 décembre 2019

Les travaux sur la Chalaronne s'élèvent à 134 000€

### La Voix de l'Ain du 27 décembre 2019

L'eau, un enjeu capital, célébrée dans un nouveau contrat

### Le Progrès du 28 décembre 2019

Contrat de milieux : près de 13 millions d'euros vont être investis pour les milieux aquatiques



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- L'ensemble des acteurs du territoire,
- L'équipe technique du SRDCBS pour leur implication au quotidien,

Un grand merci à tous.

Mentions légales : Conception SRDCBS

Photographies : SRDCBS

Graphismes et mise en page : SRDCBS - LB illustrations -  
Amandine Bourbon

Date de publication : juin 2020

Impression : DG PROMO SAS



[www.srdcbs.fr](http://www.srdcbs.fr)

**Syndicat des rivières Dombes Chalaronne  
Bords de Saône**

7 avenue Dubanchet – 01400 Chatillon sur Chalaronne

**Tél : 04 74 55 20 47**

**Contact : [accueil@srdcbs.fr](mailto:accueil@srdcbs.fr)**

